

Atelier

APPEL À PROJETS RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX

Jeudi 19 octobre 2023



Cofinancé par
l'Union européenne

Sommaire

- 1. Rappel concernant la recevabilité**
- 2. Rappel des critères d'éligibilité**
- 3. Présentation du Barème Standard des Coûts Unitaires (BSCU)**
- 4. Rappel des obligations européennes**
- 5. Critères de hiérarchisation**
- 6. La plateforme de dépôt e-Synergie**

1

Rappel concernant la recevabilité

Pièces de l'AAP



Rappel date limite de dépôt des candidatures : **mercredi 15 novembre 2023**



OBLIGATOIRE : Tous les projets déposés doivent être soutenus par le département au travers d'une **lettre de soutien**,



L'AAP comporte :

- Le corps de l'Appel à projet
- Les annexes
- Les documents types

Le texte de l'appel à projets Rénovation énergétique des logements sociaux (FEDER) pour la programmation 2021-2027	Les annexes de l'appel à projets Fiche action avec BSCU actualisé, mise à jour le 7 août 2023	Les documents type (annexes) de l'appel à projets Rénovation énergétique des logements sociaux (FEDER) pour la programmation 2021-2027
AAP_FEDER2023_Rénov.énergétique(OS2.1) version du 10 juillet 2023.pdf	AAP_FEDER2023_Rénovation énergétique_Annexes_MAJ_7 aout2023.zip	2- documents type AAP.zip

La liste détaillée se trouve sur le site www.europeidf.fr.



Porteurs éligibles :

- Bailleurs sociaux
- Collectivités territoriales et EPCI



Montant minimum et maximum taux FEDER :

- Montant minimum coût total éligible (CTE) = 1 000 000 €
- Participation FEDER entre 30% et 40% du coût total éligible



Cofinancements :

Le FEDER doit venir en complément d'un autre cofinanceur et/ou de l'autofinancement



Temporalité de réalisation de l'opération :

- A partir du 1^{er} janvier 2022 pour 12 mois minimum et 48 mois maximum.

La date de début de l'opération (date de l'OS travaux) ne peut pas être postérieure au 15 novembre 2023 (date limite de dépôt de candidatures à l'AAP)



Liste des pièces obligatoires pour la recevabilité

▶ En l'absence de ces pièces justificatives, la demande de subvention est déclarée incomplète et n'est pas instruite.

- Toutes les pièces sont listées dans l'annexe 2a. de l'appel à projet

🔍 Focus sur certaines pièces (nouveautés du PR 21-27) :

- Lettre de soutien du département
- 1^{er} Ordre de service de démarrage de travaux + avis de publicité du marché de travaux
- Diagnostic de performance énergétique ou étude thermique ou tout document équivalent daté précisant la consommation énergétique des logements
- Etude de faisabilité concernant la production d'énergie renouvelable (uniquement si production sur site)
- Attestation relative au respect des conditions favorisantes

2

Rappel des critères d'éligibilité



Les types de projets éligibles :

Soutien aux études, aux diagnostics et à la réalisation de travaux liés aux rénovations thermiques des logements sociaux permettant de favoriser le gain de deux classes énergétiques.



Les critères d'analyse

➤ Consommation énergétique conventionnelle (CEP)

Le périmètre des opérations porte sur la rénovation énergétique des logements sociaux de classe énergétique initiale **D à G**.

L'objectif est double :

- atteindre un classement final minimum en C

Les deux méthodes de calculs TH.C.Eex ou 3CL sont admises dès lors que l'étiquette atteinte est bien C (la mise à jour des documents de l'appel à projets a été publiée sur le site EuropeIDF)

- sauter au moins 2 classes énergétiques.

➤ Quantité d'émission de CO2

- diviser de moitié les émissions des Gaz à effet de serre des logements.

Double vérification de ces critères

▶ L'Autorité de Gestion sera stricte et vigilante sur ces critères.

- Diagnostic de performance énergétique ou étude thermique ou tout document équivalent permettant de justifier le classement énergétique initial, prouvant que l'opération répond aux critères d'éligibilité de l'AAP.
- Diagnostic de performance énergétique ou étude thermique ou tout document équivalent permettant de justifier le classement énergétique final, ainsi que l'efficacité des travaux et l'atteinte des objectifs. Ce DPE sera indispensable pour débloquer le paiement.



3

Présentation du Barème Standard des Coûts Unitaires (BSCU)

Qu'est-ce qu'un BSCU* ?

- Objectif : simplifier l'instruction et le contrôle de service fait
- Le montant du barème à appliquer dépend à la fois du nombre de logements et à la fois de la date à laquelle le **1^{er} OS de marché de travaux** a été lancé :

	1 ^{er} janvier au 30 juin 2022	1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	1 ^{er} juillet 2023 au 15 novembre 2023
<i>Nombre de logements <u>inférieur</u> 100</i>	25 504,84€	27 268,62€	29 074,39€
<i>Nombre de logements <u>supérieur ou égal à</u> 100</i>	22 089,64€	23 617,25€	25 181,22€

- Toutes les opérations **doivent** utiliser le BSCU

* Détails dans l'annexe 3 – fiche action



Saisie du plan de financement sur e-Synergie

- Il ne sera pas possible de présenter un plan de financement détaillé

→ **Seule l'utilisation du BSCU est autorisée.**

- Saisie d'une ligne de dépenses d'investissements matériels :

Nombre de logements x BSCU = coût de l'opération FEDER

Hypothèse A : rénovation d'une résidence de 86 logements avec le 1^{er} OS de travaux signé le 5 mars 2022, le coût total de l'opération sera le suivant :

$$86 \times 25\,504,84\text{€} = 2\,193\,416,24\text{€}$$



1 ^{er} janvier au 30 juin 2022	
Nombre de logements inférieur 100	25 504,84€

Hypothèse B : rénovation d'une résidence de 124 logements avec le 1^{er} OS de travaux signé le 10 octobre 2023, le coût total de l'opération sera le suivant :

$$124 \times 25\,181,22 = 3\,122\,471,28\text{€}$$



1 ^{er} juillet 2023 au 15 novembre 2023	
Nombre de logements supérieur ou égal à 100	25 181,22€



Le barème applicable à chaque opération sera défini en fonction de la date de démarrage des travaux (matérialisée par le premier ordre de service de marché de travaux) et ce barème n'évoluera pas pendant la réalisation des travaux, quelle que soit leur durée.

Exemple de saisie sur E-synergie

- 1 Porteur(s)
- 2 Contact(s)
- 3 Projet
- 4 Plan de financement
- 5 Indicateurs
- 6 Autres obligations
- 7 Pièces justificatives

4. Plan de financement

4.1 Postes de dépenses prévisionnelles ?

Les dépenses éligibles à l'aide européenne sont décrites dans la notice explicative. Le service instructeur vérifie les dépenses présentées dans le cadre du projet. Les modalités de prise en compte des dépenses (au réel, et/ou sur la base de dépenses simplifiées) relèvent d'un choix du service instructeur après remise et analyse de votre dossier. Vous trouverez dans la notice des éléments explicatifs.

Attention : les dépenses déclarées dans le cadre de la présente demande d'aide européenne ne peuvent être présentées sur des fonds ou de programme(s) européen(s).

ÉCHÉANCIER DU PROJET

Les montants des dépenses prévisionnelles peuvent être ventilés par année dans la même annexe. Il s'agit de donner une estimation des demandes de paiement susceptibles d'être émises chaque année.

Mode de saisie de l'échéancier

Attention : tout changement du mode de saisie de l'échéancier effacera le tableau des dépenses.

- Pas d'échéancier
- Échéancier par poste de dépense
- Échéancier du coût total

TABLEAU DES DÉPENSES

+ Ajouter un poste

4. Plan de financement : Ajout/modification d'un poste de dépense

Catégorie *

Libellé poste *

Echéancier du poste de dépense :

Montant 2020 (en €) *

Montant 2021 (en €) *

Montant 2022 (en €) *

Montant global (en €) TVA *

Libellé pièce jointe

Commentaire

1000 caractères restants

+ Ajouter un sous-poste



- La saisie du plan de financement se fera en **HT €**
- Il n'est pas nécessaire de saisir un échéancier des dépenses



4

Rappel des obligations européennes



Commande publique : pièces obligatoires

- Pièces listées dans le document type DT3 Commande Publique.

 Cofinancé par l'Union européenne
  Région Île-de-France

Programme régional Île-de-France et bassin de la Seine FEDER-FSE+ 2021-2027
Appel à projets FEDER 2023 "Rénovation énergétique des logements sociaux" (OS 2.1-1)

Documents relatifs à la commande publique



Cas d'un appel d'offre ouvert
NB : Cette liste indicative est à adapter en fonction de la procédure

Marché (remplir une fiche par marché) : n°
Objet du marché :
Nom du bénéficiaire du marché :
Procédure :

Documents :

- CCAP - Cahier des Clauses Administratives Particulières
- CCTP - Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Règlement de la consultation (RC)
- Avis d'appel public à la concurrence au JOUE et/ou BOAMP
- Autres publicités (JAL, etc.)
- Liste des entreprises ayant déposé une offre (datée et signée)
- Rapport d'analyse des candidatures et des offres (daté et signé)
- Offre du candidat retenu
- Acte d'engagement signé avec le candidat retenu et ses annexes éventuelles
- Lettre d'attribution au candidat retenu
- Lettrés de rejet aux candidats évincés
- Avis d'attribution du marché au JOUE et/ou BOAMP

- Déclaration d'absence de conflit d'intérêts (DT4)

 Cofinancé par l'Union européenne
  Région Île-de-France

Déclaration d'absence de conflit d'intérêts dans le cadre d'un marché public
A remplir lorsqu'un marché public a été passé dans le cadre de l'opération concernée

Intitulé de l'opération	
Intitulé du marché	
Référence (numéro de l'appel d'offres)	
Porteur	
N° de dossier SYNERGIE	

Je soussigné (e), (prénom, nom)

Ayant été ayant été nommé(e) à la commission d'ouverture / ayant été nommé(e) au comité d'évaluation / vu les responsabilités en matière d'évaluation des critères (de sélection et d'exclusion) qui m'ont été confiées / ayant été nommé(e) pour contrôler les opérations / ayant été autorisé(e) à modifier en partie le contrat relatif au marché susmentionné / en ma qualité de représentant légal de (raison sociale)

déclare :

a) ne pas être affecté par un conflit d'intérêts dans le cadre du présent marché (ou de la *commission d'appel d'offres* ou du *comité d'évaluation*). Un conflit d'intérêts peut résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs ;

b) faire connaître au service adjudicateur, sans délai, toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts. Je cesserai, sans délai, de prendre part à la procédure d'évaluation et à toute activité connexe ;

c) ne pas avoir fait, et m'engage à ne pas faire, d'offre, de quelque nature que ce soit, dont un avantage pourrait être tiré au titre du présent marché ;

d) ne pas avoir consenti, recherché, cherché à obtenir, ou accepté, d'avantage, financier ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée à l'attribution dudit marché.

Fait à le



Le régime d'aide d'Etat Service d'Intérêt Economique Général (SIEG)

■ Pièces obligatoires

- ✓ Tableau d'absence de surcompensation
- ✓ Convention d'utilité sociale
- ✓ Agrément de l'organisme (si SA HLM) OU décret de création publié au JO (si OPHLM créés par l'Etat)
- ✓ Convention APL

■ Présentation du TAS (*Document type n° 5*)

➤ **contrôle de cohérence et sur pièces dès l'instruction**

L'ensemble des pièces permettant de justifier les données renseignées dans le tableau doivent être transmises au plus tard à l'instruction de l'opération :

- *Convention de prêts*
- *Acte de dégrèvement*
- *Certificats d'économie d'énergie*
- *Convention de subvention*



Publicité de cofinancement européen

Objectif : Augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union européenne, afin d'assurer la visibilité et de faire connaître la finalité des financements européens.

Avant obtention du financement

- Lors du dépôt de la demande dans e-Synergie :
- Veiller à détailler vos ambitions en matière de communication (au-delà des obligations de publicité)
- Veiller à rédiger un descriptif court et clair du résumé de l'opération (résumé rendu public)

Après obtention du financement

- **Sur votre site web et vos sites de médias sociaux** : page de présentation du projet avec apposition des logos et mentions sans avoir à faire défiler la page, une description succincte de l'opération, sa finalité et ses résultats.
- **Information aux locataires** du projet
- **Affichage** : affiche d'information A3 ou affichage électronique équivalent + pour les projets dont le **coût total est supérieur à 100 000€**, plaques ou panneaux permanents de l'opération, dès le début des opérations comprenant des investissements matériels ou l'achat d'équipements.

La communication sur le financement européen

- **Obligations réglementaires** : apposition des logos et mentions « Financé par l'Union européenne » ou « Cofinancé par l'Union européenne » pendant toute la durée du projet sur **tous les outils d'information et de communication**

Version
verticale



Cofinancé par
l'Union européenne



Votre
logo

Logo
partenair
e

Version
horizontale



Cofinancé par
l'Union européenne

- **Les règles de communication** sont à votre disposition sur www.europeidf.fr.
- La Commission européenne met à votre disposition un outil de création de support de communication : https://ec.europa.eu/regional_policy/policy/communication/online-generator_fr?lang=fr
- **Les pénalités** : Lorsque le bénéficiaire ne respecte pas les obligations qui lui incombent en matière de communication, et qu'aucune action corrective n'a été mise en place, l'autorité de gestion applique des mesures, dans le respect du principe de proportionnalité, en **annulant jusqu'à 3 % du soutien octroyé par les Fonds** à l'opération concernée.

Nouveauté réglementaire : les opérations d'importance stratégique

L'enjeu : **renforcement de la communication pour certaines opérations de rénovation énergétique de logements sociaux** : opérations de + de 5 M€ (coût total)

Les conséquences :

- Organisation d'**actions de communication spécifiques et d'ampleur**, coordonnées avec la Région Île-de-France et la Commission européenne
- **Suivi particulier de ces opérations** avec information au partenariat



Les bonnes pratiques

- Communication sur l'avancement du projet auprès de la Région, de vos réseaux et des bénéficiaires finaux
- Communiqué(s) de presse et mention du soutien de l'Union européenne dans les échanges avec la presse
- Campagnes de communication, événements
- Communication sur les réseaux sociaux
- Communication spécifique autour du 9 mai et participation au Joli Mois de l'Europe en mai (portes ouvertes, conférences, webinaires...)

Indicateurs des opérations

- De réalisation :

RCO18 - Logements dont la performance énergétique a été améliorée (nombre de logements).

- De résultat :

RCR26 - Consommation annuelle d'énergie primaire (dont : logements, bâtiments publics, entreprises, autres)

RCR29 - Emissions estimées de gaz à effet de serre

Un tableur permettant de calculer les indicateurs est à disposition dans l'annexe 7.



Exemple de tableau "A compléter"

RCR29 - Consommation annuelle d'énergie primaire					RCR29 - Emissions estimées de gaz à effet de serre (GES)			
Nom du bâtiment	Nombre de logements	Surface (m ²)	Consommation énergétique initiale (kWh) pour UN logement - Valeur de référence	Consommation énergétique finale (kWh) pour UN logement	Economie énergie (MWh) - Valeur Finale	Emissions GES initiales (kg) pour UN logement - Valeur de référence	Emissions GES finales (kg) pour UN logement	Economie émissions GES (tonnes) - Valeur indicateur
Immeuble 1	100	4800	400	200	960	35	15	96
Immeuble 2	50	2500	420	250	425	45	25	50

Exemple de tableau "Calcul indicateur" (se complète automatiquement avec les valeurs du tableau ci-dessus)

Code indicateur	Définition	Valeur de référence (à transmettre à la région)	Valeur indicateur (à transmettre à la région)	Valeur moyenne par logement (pour information)
RCO18	Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique		150,00	
RCR26	Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres), en MWh/an	820,00	1385,00	9,23
RCR29	Emissions estimées de gaz à effet de serre, en tonnes équivalent CO ₂	80,00	146,00	0,97



Rappel des pièces obligatoires à l'instruction

L'annexe 2.b de l'appel à projets liste à nouveau toutes les pièces qui ont été présentées précédemment :

- ✓ Convention de cofinancement / lettre d'intention
- ✓ Attestations de régularité fiscale / sociale
- ✓ Pièces relative à la commande publique
- ✓ Pièces relatives à l'application du SIEG



Les livrables attendus et obligatoires pour la demande de paiement

- Diagnostic de performance énergétique ou étude thermique ou tout document équivalent **post-travaux** précisant le nombre de logements
- PV de réception des travaux

Avec l'utilisation du BSCU, il n'y a plus besoin de transmettre les factures, le contrôle des dépenses se fera alors sur cette base.



5

Critère de hiérarchisation



Hiérarchisation obligatoire au titre de la programmation 21-27

- Il existe des critères génériques à tous les AAP ainsi que des critères additionnels propres l'AAP « *Rénovation thermique* ».
- Dans les critères additionnels, l'AG fait le choix de valoriser et de privilégier des projets « exemplaires ».
- Ceux prévoyant le plus de saut de classe énergétiques sont mis en avant, au même titre que ceux qui s'inscrivent dans une démarche vertueuse pour l'environnement et ceux qui ne se trouvent pas sur le territoire d'un ITI



6

La plateforme de dépôt e-Synergie

Présentation rapide de e-Synergie

La plate-forme e-Synergie permet de réaliser le dépôt des demandes de financement FEDER dans le cadre du Programme régional géré par la Région Île-de-France et ses organismes intermédiaires

- **Code Synergie de l'Appel à projets (AAP) :**
**AAP_FEDER_renovation_energetique_10072
023_151102023**
- **La codification du projet:**
**" PR2-RSO2.1-1 " pour la rénovation énergétique des logements
sociaux**

Les rubriques e-SYNERGIE



- Porteur
- Contacts
- Projet
- Plan de financement
- Indicateurs
- Autres obligations
- Pièces justificatives

 *les pièces obligatoires pour la recevabilité de la demande de subvention doivent être enregistrées sur e-synergie.*

7 Pièces justificatives : dernière étape

La lettre d'engagement :

Imprimer la lettre d'engagement

→ Joindre la lettre d'engagement signée

Lettre_engagement_DS_26296-27-10-2021_15-09-23.pdf (34,91 Ko)



< Etape précédente



Enregistrer

Etape suivante >

Quitter



Supprimer

Restaurer



Export PDF



Envoyer

Vos contacts

Adresse mail : aap-feder@iledefrance.fr

Direction des Stratégies européennes



www.europeidf.fr